

Information sur la facturation et le taux de change

En 2016, dans le cadre du congrès d'Optimist International (OI) à Québec, deux changements aux Règlements d'OI ont été proposés en vue d'améliorer la facturation des clubs canadiens. La première proposition, soit de fixer le taux de change au pair, a été retirée. La seconde, laquelle proposait de fixer la limite du taux de change à 1,20, a été déposée après un long débat. À l'époque, le président d'OI, Dave Bruns, avait déclaré qu'il était d'accord que certaines questions avaient besoin d'être abordées. Voici certaines d'entre elles :

1. Le fait que les économies des États-Unis et du Canada étaient en constante fluctuation et qu'elles entraînaient une variation de la devise de chaque pays au pair, soit $1 \$ CA = 1 \$ US$, jusqu'à $1,45 \$ CA = 1 \$ US$.
2. La facturation habituelle des clubs canadiens était basée sur le taux de change en vigueur au début de chaque trimestre et cela a provoqué une fluctuation dans les facturations trimestrielles des clubs, de sorte que les clubs avaient de la difficulté à budgétiser adéquatement les cotisations des membres.
3. Durant les périodes où le taux de change était à son apogée, il était difficile pour les clubs de recruter de nouveaux membres et de retenir des membres existants.
4. Les répercussions financières sur l'organisation et le budget d'Optimist International devenaient de plus en plus importantes.

Le conseil d'administration a également reçu une autre demande de la part des délégués concernant la facturation des clubs Optimistes des Antilles et le président Dave Bruns a assuré aux membres présents qu'il allait former un comité spécial pour représenter tous les intérêts en jeu et tenir compte de toutes les questions à aborder. Les deux sujets ont été soumis aux comités de la vérification et des finances dans un délai convenable. Une première réunion avec les deux comités a eu lieu le 10 août. Ensuite, le comité spécial a tenu trois autres réunions et les deux comités de la vérification et des finances ont organisé quatre autres réunions avant qu'une proposition soit présentée au conseil d'administration d'OI.

Les membres du comité spécial étaient Pauline Langelier, de la région du Saint-Laurent, Jim Oliver, de la région de la Côte Ouest et Patrick Prendergast de la région du Sud-Est. Lors de l'examen de la situation, il a été découvert que ce ne sont pas toutes les opérations qui avaient été traitées et payées par le biais du centre de service canadien. D'autres coûts associés au conseil d'administration, aux vice-présidents internationaux, à la formation au leadership, à Junior Optimist International, aux services de communication, principalement les services du Web, au recrutement et à la fondation de nouveaux clubs allaient être pris en considération dans l'analyse. En raison de la structure actuelle, il aurait été difficile de répartir ces coûts entre les clubs canadiens et non canadiens puisque certains districts comportaient des clubs avec des membres au Canada et aux États-Unis.

En vue de réduire le problème de fluctuation sur les factures trimestrielles, il a été convenu qu'un taux de change fixe annuel devait être déterminé et que ce taux devait être ajusté au début d'une année Optimiste. En vue de déterminer un taux de change fixe, une moyenne du taux de change actuel a été examinée en utilisant des périodes de 20, 10, 5, 3 et 2 ans de même que la méthode actuelle, la date des factures trimestrielles. Il a été établi que la méthode la plus juste et la moins laborieuse serait d'utiliser la dernière période de 24 mois.

À la réunion de décembre 2016, le conseil d'administration d'OI a revu la politique ICD-11 et a édicté une révision sur la manière dont le taux de change était calculé et sur la façon dont les clubs canadiens étaient facturés.

Ce changement permet aux clubs canadiens d'avoir une facturation plus stable durant toute une année Optimiste. Il autorise également au directeur des finances et au conseil d'administration de réviser et d'ajuster le taux de change sur une base annuelle. Cet ajustement est actuellement basé sur la moyenne du taux de change des huit (8) trimestres précédents (soit une période de 24 mois). Ceci fournit un moyen d'alléger les ajustements à la facturation. Par moment, les Canadiens payeront selon un taux qui sera inférieur au taux de change en vigueur et à d'autres moments, lorsque le taux se dirigera vers un taux au pair, le taux fixé sera légèrement plus élevé, comblant ainsi le déficit entraîné lorsque le taux fixé était inférieur au taux de change en vigueur.

Nicole Paquette
Conseil d'administration d'OI

Jim Kondrasuk
Président d'OI

Facturation ICD-11

Les clubs canadiens sont facturés en dollars canadiens.

Annuellement, au début de l'année Optimiste, le conseil d'administration d'Optimist International et le directeur des finances revoient les huit trimestres précédents en vue de fixer une limite pour un taux de change pour l'exercice financier à venir en se basant sur la Banque du Canada.

La limite annuelle en dollars canadiens pour l'exercice financier doit être fixée à un taux limite de 1,27 pour l'année 2016-2017 (l'énoncé peut être abandonné après l'année 2016-2017).

Pour la facturation, les pays de la première catégorie sont considérés comme des pays industrialisés et seront facturés au taux de la première catégorie. Les pays des deuxième et troisième catégories, comme déterminés par les Nations Unies, seront facturés au taux de la troisième catégorie.

-(Mars 1989; mars 1991; juin 1992; déc. 1996; mars 2009; déc. 2015; déc. 2016)